

Journée d'information et d'échanges de pratiques du CNFPT

***« Quelle sécurisation des
partenariats, pour une sécurisation
des parcours en région ? »***

Poitiers les 24 et 25 novembre 2011

Formation et sécurisation des parcours professionnels :

Partenariats et expérimentations en Région Franche-Comté

Quelques éléments de contexte (année 2008) :

- Un secteur industriel encore prédominant mais en déclin : 34 % des emplois dans l'industrie contre 20 % au niveau national,
- 2 secteurs d'activité principaux :
 - ➔ automobile,
 - ➔ travail des métaux (mécanique),
 - ➔ mais aussi la plasturgie, lunetterie, le jouet...
- Quelques grands groupes : Peugeot, Alstom, Solvay,...
- 2,5 % des exportations nationales (1,5 % du PIB national)...

...Mais, fin 2008,

+ 16,5 % du nombre de DE (sur 12 mois),

le nombre de chômeurs de longue durée
progresses de 50 %,

une activité intérimaire en forte baisse.

Cadres de réflexion, de négociation et d'intervention

- Accord national interprofessionnel du **5 décembre 2003** actant entre l'État, les OPCA, Pôle emploi et les Conseils régionaux, le *principe de parcours*.
- Accord national interprofessionnel du **7 janvier 2009** sur le développement de *la formation tout au long de la vie*, la professionnalisation et *la sécurisation des parcours professionnels*.
- Réforme de la formation professionnelle et *création du FPSPP* avec la loi du **24 novembre 2009**.

Acte I de la sécurisation des parcours professionnels (fin 2008)

Mise en œuvre d'une cellule opérationnelle hebdomadaire

- Dans le cadre d'un partenariat État – Région – Partenaires sociaux (signé en mai 2009),
- Validant l'instruction conjointe des demandes d'entreprises souhaitant mettre à profit une baisse d'activité pour former leurs salariés :
 - 72 entreprises aidées,
 - 10 748 salariés formés,
 - 366 513 heures de formation dispensées,
 - coût total (frais péda + rému) : 15 millions d'euros (43 % OPCA, 22 % État et FSE, 13 % Région).

Acte II de la sécurisation des parcours professionnels

(déclaration d'intention le 04 mai 2010 et signature du protocole le 10 février 2011)

- Volonté commune des acteurs historiques d'aller vers une démarche « plus ambitieuse et plus novatrice »,
- de nouveaux acteurs : Pôle emploi et la branche de l'Intérim (Prisme),
- de nombreux soutiens : le CESER, la COPIRE, les branches professionnelles, les entreprises, les OPCA...
- ... et une relative embellie de l'activité économique début 2010...

Acte II de la sécurisation des parcours professionnels

Axe transversal : 6000 Contrats de professionnalisation

- Dont 1000 réservés à la solidarité intergénérationnelle
- Le régime CDI indique clairement l'orientation « sécurisation » de ces contrats
- Financement de la formation : intervention des OPCA
- Accompagnement de la formation : tutorat
- Chaînage et sécurisation des parcours : suite de parcours

Acte II de la sécurisation des parcours professionnels

1er axe : Poursuite de l'Acte I

- Maintenir les salariés dans l'emploi et élargir leur champ de compétences
- PME et TPE de l'industrie, non limité à l'automobile
- Cellule opérationnelle élargie (Pôle emploi)
- Région = intervention via les OPCA
- Pilotage par la Conférence plénière de l'Acte II

Acte II de la sécurisation des parcours professionnels

2ème axe : Sécurisation des parcours intérimaires

- Développer la polyvalence des salariés intérimaires
- Expérimentation de 1000 parcours (2010, 2014)
- Alternance de périodes de formation et de missions de travail temporaires
- Salariés les moins qualifiés, infra v ou infra IV de type général ne permettant pas l'accès à l'emploi
- 20 millions d'euros dont 2 apportés par la Région et 800 000 € par le FPSPP

Acte II de la sécurisation des parcours professionnels

3ème axe : 1000 binômes intergénérationnels

- Réduction de l'inactivité des jeunes et maintien dans l'emploi des seniors pendant les 2 années précédant la retraite
- 1000 C. Pro juniors et 1000 salariés seniors
- Pour le senior = activité réduite à 50 % salaire à 80 % et cotisations retraite à 100 %
- Pour le junior = C. Pro CDI
- Financement Région et FPSPP ?

Vers un Acte III de la sécurisation des parcours professionnels ?

- Poursuivre les partenariats en faveur de la formation et de l'emploi
- Prendre en compte les mutations de plus en plus rapides de l'économie régionale et limiter l'impact du « tout auto »
- Prendre en compte certains paradoxes : difficultés de recrutement dans l'industrie malgré un taux de chômage > 9 %
- Organiser la formation et les besoins de main d'œuvre en particulier dans une dimension transfrontalière
- Anticiper les besoins en formation des métiers émergents « métiers d'avenir »
- ...

Journée d'information et d'échanges de pratiques du CNFPT

***« Quelle sécurisation des
partenariats, pour une sécurisation
des parcours en région ? »***

Poitiers les 24 et 25 novembre 2011